

Objet : Message aux familles dont les enfants ont un PAI

Chers parents,

Nous préparons la rentrée scolaire et nous avons besoin de connaître rapidement les élèves qui ont un PAI (protocole accueil individualisé) ou qui vont en avoir un pour cette année 2023/2024.

Pour info, à la fin de l'année, les médicaments vous seront rendus la semaine du 3/07/23.

*Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire*

*Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en oeuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.*

Vous trouverez en pièce jointe si besoin le formulaire de reconduction du PAI de votre enfant. Merci de le compléter.

S'il n'y a pas de modification importante, le PAI sera reconduit.

**Dans tous les cas, il vous appartient de fournir une ordonnance datant de moins de 1 an et les médicaments dont la date de validité doit couvrir l'année en cours ainsi que la fiche d'urgence correspondante complétée.**

Pour les nouveaux PAI, vous trouverez en pièce jointe le document administratif également à compléter ainsi que les fiches d'urgence adaptées aux besoins de votre enfant.

Si vous êtes concernés par les paniers repas pour vos enfants, notre organisme de restauration « Convivio » souhaite également savoir si vous reconduisez votre demande de panier repas pour la rentrée prochaine. Pour cela, vous aurez besoin de remplir les documents en pièce jointe et ce pour le 23 août 2023.

Merci de votre aide,

Avec tout mon dévouement.

V. Sanges

Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré

